



IOTC-2024-TCAC13-05[F]

Mardi 24 septembre 2024

Note explicative pour l'ordre du jour du CTCA13

Chers collègues,

Je me réjouis de la tenue du CTCA13 dans quelques semaines et de vous rencontrer en personne ou sous forme virtuelle. Je vous remercie de vos commentaires constructifs soumis à travers les consultations et, plus récemment, sur l'ordre du jour provisoire. J'ai désormais révisé l'ordre du jour en conséquence, qui est disponible sur la page de la réunion du CTCA. Vous trouverez, ci-après, des indications supplémentaires sur ces révisions.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. RÉSUMÉ DES CONSULTATIONS DU PRÉSIDENT

Certains membres se sont montrés satisfaits du résumé des consultations et ont suggéré que je présente et discute de ce résumé. Je soumettrai une brève présentation et allouerai un certain temps pour des questions et une discussion des réflexions et des recommandations.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. ÉLECTION DU OU DES VICE-PRÉSIDENT(S)

- Discussion du rôle
- Nominations
- Élection

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour ne pas avoir inclus l'élection de vice-présidents dans l'ordre du jour provisoire. La 28ème Session de la Commission a convenu au mois de mai 2024 que « ...les vice-présidents du CTCA seraient élus par les CPC, dans le but de soutenir le président indépendant, au début de la réunion du CTCA13... ». J'ai désormais inscrit ce point à l'ordre du jour, y compris une brève discussion sur le rôle proposé du ou des vice-présidents. J'appellerai à des candidatures pour ce poste et procèderai à une élection. J'encourage les membres à présenter des candidatures pour ces fonctions et à confirmer s'ils souhaitent élire 1 ou 2 vice-présidents.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. SIMULATIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

- Limites des données
- Paramètres des simulations
- Démonstration des simulations
- Exercice de simulation pour la composante de la haute mer de la zone de la Convention
- Discussion des exigences en matière de données et de méthodes pour les simulations, et recommandations

Certains membres ont demandé des précisions sur l'exercice de simulation proposé pour la haute mer. Après réflexion, j'ai décidé de combiner cet exercice avec le point plus général de l'ordre du jour relatif aux simulations. Cela permettra au Secrétariat de présenter les méthodes utilisées pour préparer les simulations, les limites en matière de données et les paramètres de simulation, et de démontrer les simulations par rapport aux paramètres.

Le CTCA étudiera ensuite un exercice de simulation axé uniquement sur la haute mer, composante moins affectée par les limites en matière de données. Je suggère de porter l'accent sur la haute mer comme premier exercice simple car cela nous permettra d'étudier les simulations en l'absence d'accord sur l'attribution des captures ou l'application aux eaux archipélagiques. L'exercice pour la haute mer ne nécessite pas non plus de tenir compte des préoccupations relatives aux pêches artisanales car elles sont définies comme intervenant uniquement dans les eaux relevant de la juridiction nationale. Je note qu'il s'agit purement d'un exercice et que la zone de la Convention inclut explicitement les eaux relevant de la juridiction nationale. Tout accord nécessitera un accord d'ensemble qui attribuera les pêcheries dans la zone de la Convention, tant en haute mer que dans les eaux relevant de la juridiction nationale.

Faisant suite à cet exercice, je suggère que le CTCA discute ensuite des exigences méthodologiques et en matière de données pour des simulations précises et étudie s'il souhaite formuler des recommandations sur la façon dont ces limites des données peuvent être résolues ou atténuées. Je pense qu'il s'agit d'une importante question pour le CTCA car ces limites des données devront en définitive être résolues pour que la CTOI mette en œuvre les allocations et procède au suivi des captures.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. CRITÈRES D'ALLOCATION POUR LA ZONE DE LA CONVENTION

- Part de référence/minimum
- Historique de captures/biomasse
- Besoins particuliers des États en développement

Certains membres ont demandé des précisions sur la structure proposée pour la discussion sur les critères d'allocation. Même si aucune révision de l'ordre du jour ne s'est avérée nécessaire, j'ai pensé qu'il serait utile de fournir une orientation complémentaire.

Comme noté dans le document IOTC-2024-TCAC13-03, je pense qu'il serait utile d'axer la prochaine discussion du CTCA sur une discussion plus générale des principales questions et le développement d'un programme de travail. J'ai également suggéré que le projet actuel du président fusionne les préoccupations relatives aux droits souverains des États côtiers et les besoins particuliers et les aspirations des États en développement. Je suggère que nous discutions de ces deux questions de façon séparée. En partant du principe que le CTCA continuera à approuver l'historique des captures en tant que critère, le CTCA pourra alors adopter un programme de travail pour négocier les questions y afférentes, comme l'attribution des captures, les années de référence etc.

Les trois critères généraux serviraient de cadre aux négociations. Si le CTCA convient de structurer les négociations dans ce cadre, nous développerions alors un arbre décisionnel et un programme de travail pour négocier les détails. Les trois critères généraux incluent ce qui suit :

- Le critère de référence a été étudié dans les discussions précédentes du CTCA et est mentionné dans le projet précédent du Président. Il fournit à toutes les CPC une part « de référence » équivalente minimum. Il traite en partie des préoccupations relatives à l'équité et incite les non-membres et les CNCP à adhérer à la CTOI et à respecter les limites.
- La capture historique a été étudiée dans les discussions précédentes du CTCA et est mentionnée dans le projet précédent du Président. Bien que cela ne soit pas mentionné dans l'Accord CTOI, l'ANUSP prévoit la prise en compte des intérêts, des pratiques et modalités de pêche respectifs des nouveaux membres et des membres actuels. Certains États côtiers ont également soutenu qu'il convient de tenir compte aussi de la répartition spatiale de la biomasse, conjointement avec l'historique des captures. Compte tenu des données limitées disponibles au sein de la CTOI et du manque de données scientifiques sur la répartition spatiale, la taille de la ZEE pourrait être une mesure de substitution pour la biomasse, comme cela est la pratique dans d'autres cadres d'allocation.
- Les besoins particuliers des États en développement et le traitement équitable de leurs aspirations au développement ont également été pris en considération dans les discussions précédentes du CTCA et dans le projet précédent du Président, et sont largement mentionnés dans l'Accord CTOI et dans le droit international au sens plus général ainsi que dans les instances consacrées au développement.

Comme noté dans le document IOTC-2024-TCAC13-03, il y aura toujours un accord d'ensemble, de telle sorte que l'acception d'une question dépendra de la satisfaction face à tout l'ensemble.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. PROGRAMME DE TRAVAIL DU CTCA 2024-2026

- Cadre/critères d'allocation
- Espèces prioritaires
- Utilisation des simulations, des données et des méthodes
- Arbre décisionnel
 - Espèces ciblées
 - Attribution des captures
 - Années de référence
 - Pondérations des critères
 - o Indices de développement/indicateurs socio-économiques
 - Transition
 - Transférabilité
 - Conformité
 - Juridiction/Étendue géographique

- Mise en œuvre/renforcement des capacités
- Nouveaux entrants et CNCP
- Révision
- Finalisation de l'accord d'ensemble

Les Membres ont répondu positivement à la proposition visant à élaborer un arbre décisionnel et un programme de travail. Je soumettrai une brève présentation et une orientation initiale sur l'arbre décisionnel et les programme de travail à des fins de discussion.

Certains membres se sont montrés préoccupés par la suggestion de se concentrer uniquement sur l'albacore dans un premier temps, suivi de résolutions sur d'autres espèces. D'autres membres ont suggéré de se concentrer dans un premier temps sur le listao puis sur les autres espèces. Certains membres ont suggéré que la résolution initiale pourrait peut-être porter sur toutes les espèces de thons tropicaux dans un premier temps, avec des résolutions ultérieures sur les autres espèces. En réponse, je suggère que le CTCA étudie quatre options:

- Négocier initialement une résolution pour l'albacore puis pour les autres espèces
- Négocier initialement une résolution pour le listao puis pour les autres espèces
- Négocier initialement une résolution pour les thons tropicaux (c'est-à-dire albacore, listao et patudo) puis pour les autres espèces
- Négocier une résolution sur l'allocation s'appliquant à toutes les espèces CTOI, les allocations étant mises en œuvre pour chaque espèce conformément aux priorités établies par la Commission.

Certains membres ont également suggéré des modifications mineures de l'ordre général de l'ordre du jour et de l'arbre décisionnel, et l'inclusion d'une discussion sur la transition depuis les systèmes de gestion actuels vers le régime d'allocation.

Je note que l'élément proposé sur la mise en œuvre/le renforcement des capacités répond aux préoccupations concernant le fait que de nombreux membres de la CTOI ont une capacité limitée pour surveiller et déclarer les pêcheries, notamment les pêches artisanales diversifiées et dispersées, ou pour gérer les captures selon les limites convenues. Il est essentiel que les membres du CTCA soient certains que tous les membres seront en mesure de mettre en œuvre, et mettront en œuvre, leurs limites postérieures afin de parvenir à un compromis et à un accord. Le fait que certains membres de la CTOI ne disposent actuellement pas de la capacité pour surveiller, déclarer et gérer toutes les pêcheries concernées est une réalité concrète. Certains membres peuvent également éprouver des difficultés à mettre en œuvre ces dispositions au niveau national sans assistance. La CTOI devra élaborer un plan de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre et pourrait solliciter l'assistance de bailleurs de fonds internationaux pour préparer et financer un programme de développement régional en vue de soutenir le renforcement des capacités et des ajustements structurels dans les communautés très vulnérables.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR. AUTRES QUESTIONS

- Programmation des réunions de 2025/2026 et nominations des hôtes

J'appellerai aux propositions des CPC pour accueillir les futures réunions du CTCA et demanderai des indications sur les dates préférées pour programmer les futures réunions du CTCA. Je vous invite à présenter vos candidatures pour être hôtes.

N'hésitez pas à me contacter, à tout moment, pour toute question, préoccupation ou suggestion. Je me réjouis de retourner à Bangkok et de me réunir avec vous tous.

Bien cordialement,

Q

Professeur Quentin Hanich Président du CTCA de la CTOI